LE NOUVEAU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS A PRÊTÉ SERMENT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La prestation du serment

Avec ce mélange de traditionnalisme et de modernisme qui caractérise l'Amérique, Washington vient de faire une grandiose réception au nouveau président, saluant ainsi le retour au pouvoir du parti démocrate dont aucun représentant n'avait habité la Maison Blanche depuis 1920.

Accompagné du vice-président, M. John Garner, qui avait prêté serment dans la salle des séances du Sénat et du président sortant, M. Roosevelt s'est acheminé lentement entre deux haies d'invités de marque, vers la tribune d'honneur érigée au sommet d'un imposant escalier de pierre situé devant la colonnade de la façade orientale du capitole où l'attendait M. Charles Evans Hughes, chef de la magistrature, drapé dans l'austère robe noire des juristes américains.

Etendant au-dessus du peuple sa main droite, le nouveau président prononce, la formule rituelle : « Je jure solennement que je remplirai fidèlement ma charge de président des Etats-Unis, maintiendrai, protégerai et défendrai de tout mon pouvoir, la constitution de ce pays ».

Aux paroles traditionnelles, M. Roosevelt ajoute les mots : « Dieu veuille m'aider dans cette voie ».

Après avoir prêté le serment rituel de fidélité à la constitution, le nouveau président a reçu les félicitations de quelques personnalités éminentes de l'administration fédérale et il s'est ensuite tourné vers le microphone, grâce auquel son adresse d'entrée en fonctions a été diffusée jusqu'aux points les plus reculés de l'immense république et retransmise au monde entier.

Par ce discours qui contient un bref exposé de la politique qu'il se propose de suivre, M. Roosevelt a créé un précédent car il n'y a consacré qu'un quart d'heure, tandis que les autres présidents avaient toujours parlé une demi-heure ou trois quarts d'heure.

Enthousiasme

Aussitôt après, le président s'est rendu à la Maison Blanche en descendant Pensylvania avenue, aux acclamations de la foule massée sur les trottoirs et mené par le célèbre cortège traditionnel composé de plusieurs milliers de personnes, qui accompagne chaque nouveau président à la Maison Blanche, lequel a défilé en bon ordre, aux accents entraînants d'orchestres militaires, dont les uniformes aux couleurs brillantes contrastaient avec les vêtements sombres des délégations civiles.

Un moment de panique

Tandis que le cortège présidentiel passait dans Pensylvania avenue, un cylindre de gaz acétylène est tombé d'un camion et le gaz, en s'échappant, a causé un moment de panique parmi la foule.

POUVOIRS DISCRÉTIONNAIRES

En prêtant serment, M. Roosevelt, dont l'arrivée sur la plateforme du Capitole avait été saluée par une immense acclamation, a déclaré : « Dieu veuille m'aider ».

Dans l'annonce qu'il a adressée à la Nation, M. Roosevelt a déclaré qu'il demanderait des pouvoirs discrétionnaires accordés en temps de guerre, si cela était nécessaire pour faire face à la crise nationale. Il a ajouté qu'il allait incessamment convoquer le congrès en session extraordinaire.

AGGRAVATION de la crise bancaire aux États-Unis

Les banques de divers Etats resteront fermées pendant plusieurs jours

L'Etat de Missouri a proclamé hier, une vacance bancaire de deux jours, et à Charleston (Caroline du Sud) l'Association des banques inscrites à la Chambre de compensation, a limité les retraits de fonds.

On estime, à New-York, que les Etats-Unis ont perdu 116 millions de dollars en or dans la journée de vendredi.

En outre, on annonce, à New-York, que des milliers de déposants du quartier populeux de Bowery ont retiré leurs dépôts de la « Bowery Savings Bank », établissement qui compte 402.000 clients principalement des femmes et dont les dépôts atteignent 534 millions de dollars. Il y a eu également une certaine panique de clients d'une banque de Newark (New-Jersey), mais la banque a été en mesure de payer.

Le journal « American Banker », annonce que sur 18.000 banques, 3.000 sont atteintes, directement ou indirectement par les vacances bancaires ou les limitations sur les retraits de fonds.

La proclamation du gouverneur de l'Etat de New-York

Une vacance bancaire de deux jours a été déclarée dans tout l'Etat de New-York à la suite d'une proclamation du Gouverneur de cet état.

Cette proclamation dit notamment : « La demande inconsidérée, de la part du public américain, de converti immédiatement plus de 40 milliards de dollars de dépôts en argent liquide, est absolument impossible à satisfaire. Bien qu'en effet la situation des banques de compensation de New-York leur permette de payer à vue jusqu'au dernier dollar de leurs dépôts, des demandes croissantes de retraits de fonds portant sur une aussi vaste échelle, rendent un arrêt des opérations bancaires indispensable, afin de permettre aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires non seulement en ce qui concerne New-York, mais pour tout le pays ».

Toutes les banques de l'Etat de New-York sont atteintes par cette proclamation, qui est accompagnée d'une déclaration de la Chambre de compensation de New-York, expliquant que sa demande de vacance est la conséquence des retraits croissants de fonds et d'or des banques. On annonce également que l'Etat d'Iowa a déclaré, de son côté, une vacance bancaire provisoire.

Enfin sur les 48 Etats américains, 5 seulement n'avaient pas encore proclamé le moratoire hier soir, c'étaient : Le Montana, Le Colorado, Le Dagota du Nord et du Sud, et la Caroline du Sud.

On annonçait d'autre part que la bourse du coton de New-York resterait fermée pendant toute la durée de la vacance bancaire.

Embargo sur l'or

M. Roosevelt et le président Hoover auraient envisagé l'abandon des paiements en or ou l'embargo sur les exportations d'or.

On affirme, dans certains milieux qu'il n'est pas du tout impossible qu'une vacance bancaire soit décrétée, jusqu'à la réunion du nouveau congrès.

Ces bruits ne sauraient être confirmés mais il est très possible que le président prenne cette décision, en déclarant une vacance légale qui permette aux banques de fermer.

Pas de cotation du dollar à Paris et à Londres

Le marché de Paris, s'est trouvé dominé à l'ouverture par un élément d'une influence très importante : le désarroi du marché du dollar.

A la suite de la faiblesse des parités transmises cette nuit par Wall Street il n'a pas été possible ce matin d'obtenir un cours même approximatif de la devise américaine et aucune cotation n'a été pratiquée durant la séance officielle.

A Londres même le comité des banquiers avait fait annoncer vers 11 heures qu'aucun cours de changes ne serait publié aujourd'hui.

LE TERRIBLE BILAN DU CATACLYSME DU JAPON

de l'agence Rengo : L'empereur et l'impératrice ont pris la tête en s'inscrivant pour des dons généreux d'une souscription en faveur des victimes du séisme des préfectures d'Owate Miyagi et Aomosi. Les journaux et les administrations publiques ont répondu de tout cœur à l'initiative impériale, chacun ouvrant des listes de souscription pour trouver des fonds. Les secours affluent, aux régions éprouvées, par bateaux de guerre, trains ou avions transportant des marchandises, des provisions, des vêtements et des matériaux de construction.

Le nombre des morts s'élève à 1.536. Il y a 388 blessés, 948 disparus ; 2.963 maisons ont été emportées, 1.279 se sont écroulées, 211 brûlées, 343 submergées ; 1.533 bateaux de pêche ont été détruits ou emportés.

D'importants dégâts sont dus au raz de marée qui a suivi le séisme, submergeant les bas villages de pêcheurs. Sur la côte d'Owate, Kamaichi, dans la préfecture d'Owate, est la principale des villes éprouvées par le raz de marée.

UNE BANQUE DE VERVIERS A FERMÉ SES GUICHETS

Un important établissement financier, la Banque de l'Est, dont le siège se trouve à Verviers qui compte une vingtaine de succursales et agences dans la région, vient de fermer ses guichets. La banque avait été fondée en 1928 au capital de 50 millions.

Ce sont des sorties massives au cours des quinze derniers jours, qui ont obligé l'établissement à suspendre ses paiements.

HORRIBLE DRAME EN ESPAGNE

Une tragédie s'est déroulée à Las Arenas. Un ouvrier, Manuel Gil, qui avait la grippe et se croyait tuberculeux, a exterminé sa famille. Il y avait déjà un certain temps que le malheureux voulait mettre son projet à exécution.

Au cours de la nuit, décidé à réaliser son dessein, il a pris un rasoir et en a frappé sa femme jusqu'à ce que la mort s'ensuive, puis il s'est dirigé vers la chambre de ses trois fils, y mit le feu, ferma portes et fenêtres pour qu'ils meurent asphyxiés. Gil s'est ensuite suicidé. On est parvenu, fort heureusement, à sauver les trois enfants.

MAJORATION DE RENTES VIAGÈRES

Il est rappelé aux petits pensionnés de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, des sociétés de secours mutuels et d'autres sociétés de secours et de prévoyance que des majorations, allocations et bonifications spéciales seront accordées au titre de l'année budgétaire 1932 par application des lois des 31 décembre 1895, 30 décembre 1928 et 31 mars 1931.

Une circulaire renfermant les conditions et formalités à remplir est adressée aux maires et aux présidents de sociétés de secours mutuels qui pourront ainsi donner aux intéressés les renseignements qui leur sont nécessaires.

42 MILLIONS D'ALLEMANDS DOIVENT VOTER AUJOURD'HUI

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La police a riposté immédiatement par des coups de feu.

Des renforts, alertés, ont cerné le quartier et le calme s'est rétabli après une violente fusillade.

On ne sait pas s'il y a eu des morts et des blessés. Des perquisitions sont en cours dans les immeubles du quartier.

Des faits semblables se sont produits à Dusseldorf. De cinq à sept cents coups de feu auraient été échangés entre la police et des manifestants inconnus, qui, des toits des maisons, tiraient sur des nationaux-socialistes défilant dans les rues. Une panique s'est emparée des curieux accompagnant le cortège des troupes d'assaut. Les civils se couchaient sur le sol ou se cachaient dans les maisons pour échapper aux balles. deux personnes ont été tuées.

180 arrestations à Berlin

Cent quatre-vingts personnes ont été arrêtées, l'autre nuit, à Berlin.

Perquisitions au « Vorwaerts », à la Ligue des Droits de l'Homme, etc.

L'immeuble du journal socialiste « Vorwaerts », qui avait déjà été une première fois occupé par la police, a été, hier matin, l'objet d'une nouvelle perquisition. La police a fouillé minutieusement les salles de rédaction. Pendant cette opération, le « Vorwaerts » était entouré d'un cordon de policiers.

Des perquisitions ont eu lieu également à la Ligue allemande des Droits de l'Homme et à la Société pacifiste allemande, soupçonnées de complot contre la sûreté de l'Etat ; plusieurs documents ont été saisis.

Une catastrophe évitée près de Hanovre

A Miesburger, près de Hanovre, les acte de sabotage a été commis dont les conséquences auraient pu être très graves.

Des inconnus ont ouvert les clapets d'ouverture de réservoirs contenant 200.000 litres de benzine, qui se sont répandus dans les alentours.

Le forfait a été découvert suffisamment à temps pour prévenir une catastrophe.

Vingt-cinq personnes suspectes ont été arrêtées.

Un journaliste français expulsé de Prusse

Le gouvernement du Reich a décidé d'expulser de la Prusse, le correspondant du « Petit Parisien » à Berlin, M. Camille Loutre ; cette mesure est limitée à deux mois.

Le gouvernement du Reich reproche à M. Loutre d'avoir donné, sur les origines de l'incendie du Reichstag, des interprétations qui ne correspondent pas à la vérité officiellement affirmée.

M. Camille Loutre était correspondant de journaux français à Berlin depuis la fin de la guerre.

La mesure d'expulsion temporaire prise contre M. Loutre n'est valable que pour la Prusse. Elle a, en effet, été prise par le ministre de l'intérieur de Prusse et non pas par le gouvernement du Reich. M. Loutre pourra donc résider en Allemagne en dehors de la Prusse, par exemple en Bavière. Il faut noter, en outre, qu'à la suite d'interventions pressantes de l'ambassadeur de France, M. François Poncet, le ministère des affaires étrangères du Reich s'est entremis pour essayer de faire modifier, dans une certaine mesure la décision prise par le ministère de l'intérieur prussien.

Vingt bataillons de « Casques d'Acier » défileront aujourd'hui

Plus de 20 bataillons des Casques d'Acier défileront aujourd'hui, jour des élections, devant la colonne de la Victoire, par la porte de Brandebourg et Unter den Linden ; ils partiront vers le Lustgarden et la place du Château-Impérial, où M. Frans Seldte, président des Casques d'Acier et ministre du travail du Reich, et le colonel Duesterberg, vice-président de l'Association, les inviteront à « créer un front animé de l'ancien esprit militaire ».

Le rétablissement de l'ancien drapeau noir, blanc, rouge

M. Goering a annoncé que sa première action comme président du prochain Reichstag, sera de proposer au Parlement de rétablir l'ancien drapeau noir, blanc, rouge, comme drapeau national allemand.

« Nous combattrons jusqu'au dernier pour la Prusse orientale

« Nous combattrons jusqu'au dernier pour la Prusse orientale », a déclaré le chancelier Hitler à son arrivée à Koenigsberg, où il a prononcé, hier soir, son dernier discours électoral. « De même que le fanal de la liberté allemande s'est toujours allumé d'abord à l'est, de même le mouvement raciste libérateur adresse de l'est son dernier appel à la nation ». « C'est à la frontière saignante de la Prusse orientale, a ajouté M. Goebbels, chef de la propagande raciste, que Hitler va proclamer sa foi dans l'avenir de l'Allemagne ».

UN ÉCOLIER VICTIME DE SON IMPRUDENCE A DUNKERQUE

Il se jeta sous un camion-auto et fut tué en voulant s'accrocher derrière un autre véhicule

Un tragique accident s'est produit hier à 11 h. 15, rue de Calais à Dunkerque, à une vingtaine de mètres du passage à niveau de cette artère.

De nombreux écoliers venaient de sortir de l'école, s'égayant sur les trottoirs.

Un groupe de trois enfants descendait vers le quartier du Mail, quand doucement et suivant rigoureusement sa droite, un camion de la maison Carton-Lurat de Rosendaël, conduit par le chauffeur Emile Auquet, 25 ans, né à Gravelines et domicilié rue Albert Guénin à Rosendaël, passa devant l'établissement qui porte le n° 47.

Soudain, l'un des trois écoliers, Alphonse Mascot, 7 ans, quitta le trottoir pour aller rejoindre un camion-auto qui roulait également lentement vers le quai de St-Omer.

Une femme, prévoyant le danger qu'allait courir le gamin, se précipita pour le retenir, mais Félan du pauvre gosse était donné, cependant que les témoins de l'effort que faisait de son côté le chauffeur pour bloquer sa machine.

M. Anquet stoppa si rapidement que le camion amorça un tête-à-queue, mais déjà le garçonnet avait été jeté à terre et se trouvait coincé entre la roue droite du camion et le pavé du chemin.

On dégagea de suite le petit imprudent qui avait déjà perdu connaissance, et l'enfant fut transporté au 41 de la rue de Calais où dix minutes après il succomba.

Tous les témoins y compris le garde-barrière de l'endroit ont, par leur récit, dégagé la responsabilité du chauffeur. MM. Bradts, Defever, Bels, Turbot et Paille ont fait des dépositions en ce sens.

M. Carton-Lurat arrive sur les lieux après a fait procéder à un constat d'huissier. M. Jeaumet, commissaire de police du 2e arrondissement a procédé à l'enquête. M. Doyen, chef de la Sûreté accompagné de l'inspecteur Debaene a pris des clichés de la position de la voiture.

Le corps de la victime, a été transporté par les soins de M. Carton, chez la grand'mère du jeune Mascot, Mme Nonen, 54, rue des Passerelles.

Les parents de la victime se trouvent actuellement à bord de la bélandre « Elan » à Paris.

Ils ont été prévenus par dépêche par les soins de la famille. Cet accident mortel a causé dans le quartier du Mail, l'émotion que l'on devine.

Le pauvre petit a eu le bassin fracturé. Il fut écrasé à hauteur de l'aine. M. Jeaumet poursuit son enquête.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 5 mars 1933. — Soleil : lever à 6 h. 28 ; coucher à 17 h. 36. — Lune : lever à 10 h. 00 ; coucher à 2 h. 52. — Aujourd'hui : Saint Olive. — Demain : Saint Claudien.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps pascable ; Ciel trous quarts couvert avec éclaircies intermittentes ; quelques averses ; Vent du secteur Sud modéré. — Minimum en baisse de 2 degrés sur la veille.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 mars à 18 h. : Baromètre : 749 mm. ; hausse depuis la veille à 18 h. : 2 mm. 5. — Thermomètre : froide, 9° ; minima, 9° ; maxima, 19,5. — Etat hygrométrique : 76. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 3. — Direction du vent : Sud, Sud-Oeust, force modérée. — Direction des nuages : Sud-Ouest. — Etat du ciel : très pur, nuageux. — Temps probable pour aujourd'hui : frais, éclaircies, ondées.

DEUIL. — M. Marcel Peugeot, fils de M. Jules Peugeot, industriel, maire de Valentigney (Doubs), a succombé, à Paris, à l'âge de 20 ans.

La politique régionale

PARTI SOCIALISTE

La Fédération du Nord approuve l'attitude de ses élus, vote un ordre du jour de sympathie à MM. Léon Blum et Vincent Auriol et demande la convocation d'un Congrès National Extraordinaire.

Les membres de la C. A. de la Fédération Socialiste du Nord ont tenu, hier, une réunion à leur siège, Cabaret Flamand, 23, place Rihour, à Lille.

Sous la présidence de M. René Rouzé, conseiller municipal de Douai, on comptait au nombre des présents : MM. Camier, Delcourt, Inghels, Lebas, Salengro, députés ; Laurent, Saint-Venant, conseillers généraux ; Brodel, Dereuse, Dujardin, conseillers d'arrondissements ; Debrabander, adjoint au maire de Roubaix ; Dompsin, adjoint au maire de Lille.

En conclusion d'un long débat où interviennent entre autres MM. Jean Lebas, Roger Salengro, Pierre Boisdart, députés, la C. A. de la Fédération Socialiste du Nord a pris à l'unanimité, les trois décisions ci-contre :

1° Approbation de l'attitude de ses élus rompant avec la majorité du Groupe Parlementaire lors du vote de l'article 63 visant la contribution exceptionnelle des fonctionnaires ;

2° Adoption d'un ordre du jour de sympathie à MM. Léon Blum et Vincent Auriol, président et secrétaire général démissionnaires du Groupe Socialiste au Parlement ;

3° Demande de convocation d'un Congrès National Extraordinaire qui fixera l'attitude du Groupe Socialiste au Parlement.

La Commission Administrative Permanente se réunira mardi à Paris afin de délibérer sur la demande de convocation d'un Congrès National Extraordinaire.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
Consulting le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
EN VENTE PARTOUT
Couverture rouge

LES AFFAIRES DE BLÉ DEVANT LE TRIBUNAL DE DUNKERQUE

Le jugement sera rendu le samedi 1er avril

Le Tribunal Correctionnel de Dunkerque a consacré la majeure partie de son audience d'hier à l'examen d'un procès essentiellement agricole, qui amenait au banc des prévenus six négociants ou courtiers en blé de l'arrondissement : MM. René Bécuwe, de Killem ; Constant Billiaert et Charles Billiaert, d'Hondschoote ; Géry Lauwers, de Bergues ; Georges Deroo, minotier à Bierne et son frère Daniel Deroo, négociant à Bourbourg.

L'instruction, qui fut très longue et minutieuse, a retenu des ventes de blés exotiques s'échelonnant sur les années 1929, 1930 et 1931. Le juge, M. Pécard, établit un volumineux dossier, d'où ressort cette constatation qui n'a pas été étrangère aux mesures prises par le Gouvernement, en vue de renforcer la défense de notre marché du blé, que l'écart entre nos prix intérieurs et les prix mondiaux devait inciter le négoce à faire entrer des blés étrangers, même en acquittant des droits de douane très élevés. Nous ne pouvions, à l'époque, suffire à nos besoins et, à certaines périodes, la demande était pressante. Quelle tentation ! Dans la zone frontière, on a fraudé par introduction clandestine et quelques-uns se sont d'ailleurs fait pincer. D'autres, qui importaient régulièrement en acquittant les droits sur production de certificats d'origine, ont encore fait de trop bonnes affaires. A tel point que le ministre de l'Agriculture délégua sur place un contrôleur. M. Demigneux, qui put se rendre compte de l'importance d'un trafic dont on ne trouvait pas toujours traces régulières sur les registres et fiches d'importation.

La loi de défense du 1er décembre 1929 était bien imparfaite et ne visait que la meunerie. En revendant sans indication ou sous fausse appellation d'origine, des blés de provenance étrangère, des exotiques dont le Gouvernement voulait précisément un contrôle plus rigoureux, les prévenus faussaient le jeu de la loi de défense. On n'a pu, juridiquement les poursuivre, qu'en vertu de la loi du 1er août 1905 de la répression des fraudes, par le grief de tromperie sur l'origine de la marchandise vendue, et cette affaire, qui souleva tant d'émoi dans les milieux agricoles de notre région eut pris, aux débats d'hier, une allure purement commerciale, sans la vigoureuse intervention de M. le Procureur Blanchet, qui ne manqua point de la replacer sur son plan général. On n'en eut pas moins l'impression que quelques-uns des principaux intéressés, après avoir été les plus larges bénéficiaires de ces opérations avaient eu la prudence de se dégager, pour n'être représentés au procès que par leurs courtiers.

L'interrogatoire

L'affaire a été appelée à l'audience du matin. Le président, M. Delannoy, a rapidement défini la prévention : tromperie sur l'origine de la marchandise vendue. Il a souligné que certaines irrégularités dans la tenue des registres d'entrées et sorties exigée par le contrôle et passibles de contraventions, étaient amnistiées.

On entend M. René Bécuwe, qui achetait au marché d'Hondschooté, à des négociants belges ; M. Constant Billiaert, qui importa par Anvers, des blés bulgares. Il s'était renseigné sur les formalités d'entrée à la douane, où on lui donna tous apaisements. Son frère, M. Charles Billiaert, a acheté des blés danubiens alors que les stocks français étaient insuffisants. Il soumissionna, au taux de 162 francs le quintal, à l'adjudication du sanatorium de Zuydcoote.

L'interrogatoire de M. Lauwers offre matière à de nombreuses contradictions, le prévenu s'en tenant à ce système qu'il n'achetait qu'à des négociants français et ne se préoccupait pas de savoir s'il s'agissait de blés exotiques. Après l'interrogatoire des frères Deroo, associés de Lauwers, le ministère public, par l'organe de M. le Procureur Blanchet, retrace la genèse de l'affaire.

Le réquisitoire

Il rappelle qu'au lendemain de la guerre, une surproduction mondiale provoqua des importations massives, qui risquaient de tuer la culture française. Nous étions liés par divers accords et la Convention de Genève de novembre 1927. Il fallait donc pour défendre notre culture, agir par voie indirecte.

La loi de décembre 1929 s'efforça d'y pourvoir en fixant le taux de blutage, le pourcentage des exotiques ; en réglementant le régime de l'admission temporaire, en rendant un contrôle obligatoire à la meunerie. En fait, cette loi de défense s'avéra insuffisante et ceux qui en profitèrent, nuisirent à la masse des producteurs. M. Blanchet établit ensuite les bases juridiques de la prévention.

Sur ce terrain même, Mes Parmentier et Escoffier développèrent une brillante argumentation. Après plaidoiries de Mes Dubuisson, Ribet-Degand et Degand, le tribunal a mis l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu à l'audience du lundi 1er avril.

L'affaire des lins

Le prévenu, M. Albert Vermeersch, maire d'Uxem, étant alité, l'affaire a été renvoyé au samedi 18 mars.

MORT SUSPECTE D'UN ENFANT A CARVIN

Dans la nuit de vendredi à samedi, est décédé subitement un jeune bambin âgé de 9 ans, en pension chez M. O. D., chemin Tilloy, à *Carvin*.

Le docteur Lenys, appelé à constater le décès, releva des traces bleuâtres derrière la tête et refusa le permis d'inhumer.

Le parquet de Béthune a ordonné l'autopsie du petit cadavre.

A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

L'épilogue du Krach de la Banque des Flandres

Neuville a été condamné à 4 ans de prison et ses complices à des peines diverses

La 4e chambre des appels correctionnels de la Cour a rendu hier samedi son arrêt dans l'affaire de la Banque des Flandres, dont le siège était à Lille.

Rappelons que le 20 décembre 1929 la Banque fermait ses guichets, avec un passif de trois millions.

Le 21 décembre, une information était ouverte. Les scellés étaient apposés tant au siège social que dans les succursales de Lille, Albert, Armentières, Aniche, Avesnes, Béthune, Douai, Hazebrouck, Hénin-Liétard, Lens, Lomme, Pont-à-Vendin, Wingles, Bergues.

Le 23 décembre, la Banque des Flandres était déclarée en faillite par jugement du Tribunal de Commerce de Lille et M. Debouvry était désigné comme syndic.

Dès lors les plaintes affluèrent de tous les points du Nord et du Pas-de-Calais de la part de gens qui avaient fait confiance à la Banque et avaient remis titres ou argent.

Le directeur, Marius Neuville, qui avait pris la fuite fut arrêté à Lille. Et le 13 juin dernier le tribunal prononcait le jugement suivant : Marius Neuville fut condamné à 3 ans de prison et 2.000 fr. d'amende ; Eugène Dessilly et Albert Boiron, chacun, à 8 mois de prison et 2.000 fr. d'amende ; J.-B. Neuville, à 6 mois avec sursis et 50 fr. d'amende ; Paul Lamart, à 4 mois avec sursis et 100 fr. d'amende. Enfin, Charles Cauwel, Jules Blanckaert, Gaston Dubois et Désiré Delattre furent acquittés.

Pour les réparations civiles réclamées par M. Debouvry, syndic de la faillite, le tribunal accorda à ce dernier les indemnités suivantes : 100.000 fr., 600.000 francs, 142.975 fr. et 83.144 fr. 17.

En appel, la Cour entendit neuf plaidoiries et le réquisitoire de l'avocat général Vermullen qui réclama la condamnation de tous les prévenus.

Voici maintenant l'arrêt que vient de rendre la Cour : **Marius Neuville est condamné à 4 ans de prison. 2.000 fr. d'amende et privation de ses droits civiques pendant 5 ans ; Albert Boiron et Desailly sont condamnés, chacun, à un an de prison avec sursis et 500 francs d'amende ; J.-B. Neuville, à 3 mois avec sursis et 50 fr. d'amende ; Lamart, à un mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende ; Cauwel, Delattre et Dubois sont condamnés chacun à 100 fr. d'amende ; Blanckaert est acquitté.** La partie civile obtient une indemnité provisionnelle de 200.000 fr. en attendant le résultat de l'expertise.

Crépage de chignons à Ambleteuse

Le 19 août dernier, deux voisines, la demoiselle Michot et la dame Leleu, d'Ambleteuse, près de Boulogne, qu'une question de mur mitoyen avait mis en désaccord, se disputèrent puis en vinrent aux mains. Au cours de cette aventure la dame Leleu qui fut rossée d'importance porta plainte.

Et le tribunal de Boulogne condamna la demoiselle Michot à 50 fr. d'amende et à verser 200 fr. de dommages-intérêts à Mme Leleu.

Celle-ci ayant jugé l'indemnité insuffisante fit appel. Elle réclamait 1.000 fr.

Après plaidoirie de Me Vanhoucke pour la partie civile et de Me Reisenthel pour la prévenue, la Cour déboute la dame Leleu de son appel et la condamne aux frais.

Escroqueries à Douai et à Evin-Malmaison

Condamné à 3 mois de prison par le Tribunal Correctionnel de Douai pour escroquerie, Louis Dupuis comparut ensuite devant le Tribunal de Béthune qui lui infligea, pour escroqueries à Evin-Malmaison, 6 mois de prison avec confusion.

La Cour réduit à trois mois la sanction du Tribunal de Béthune et à un mois, celle du Tribunal de Douai et elle prononce la confusion des deux peines.

La vengeance du fiancé allemand

Paul Kirch, de Dusseldorf était venu de Cologne à Jeumont où il devait rencontrer sa fiancée veuve de geurre allemande, qu'il avait connue quelques années plus tôt.

Mais quelle ne fut sa surprise et aussi sa colère en arrivant, de trouver sa future femme en galante compagnie.

Dans sa fureur, il lui infligea une correction majuscule.

Le Tribunal Correctionnel d'Avesnes condamna l'irascible fiancé à 6 mois de prison pour coups et port d'arme prohibée.

Après plaidoirie de Me Delevallée, la Cour réduit à 4 mois la peine du prévenu.

Bécanier à Pont-à-Vendin

Antoine Desprez, marinier à Pont-à-Vendin, avait dérobé le vélo d'un commis de perception. Le Tribunal de Béthune lui octroya 6 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

Les petits bars

Tenanciers d'un débit louche et mal famé, André Collet et Joséphine Herbez, ont été poursuivis pour excitation à la débauche. Le Tribunal de Valenciennes les condamna, Joséphine Herbez à un an de prison ; André Collet à trois mois et chacun à 100 francs d'amende.

Le jugement ordonnait en outre la fermeture du débit.

En appel, la Cour confirme le premier jugement.

Le violoniste inconnu

Nous avons conté les débats de l'affaire Sedant, le mystérieux Sedant, qui, d'ailleurs a été libéré voici quelques jours.

La Cour avait à connaître encore une histoire identique.

Le nouveau détenu inconnu, lui, a plusieurs noms. Il se faisait appeler Richard ou Mathieu, ou Dubois, ou Gauthier, mais sans jamais dire le lieu de sa naissance.

Il a beaucoup voyagé. Il faisait partie d'orchestres de tziganes, mais il éprouva des ennuis parce qu'il n'avait pas de papiers d'identité.

Il a été arrêté à Lille où il se livrait à des excentricités.

D'autre part, il a déjà été condamné pour vol. Et enfin expulsé du territoire français il a récolté en dernier lieu 6 mois de prison pour infraction à l'arrêté

Le prévenu déclare être né en Russie et avoir vu son père fusillé par les bolchevicks. Mais si son père était Russe sa mère serait parisienne.

En fin de compte, la Cour renvoie l'affaire au 11 mars.

LE FORÇAT DEBAERE ÉVADÉ DU BAGNE Y RETOURNERA-T-IL ?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En résumé, Jean-Baptiste Debaere se défend, accuse même, et demande avant tout à être remis en liberté pour pouvoir étaler son innocence au grand jour. Il paraîtrait que de nombreuses personnes, habitant dans le quartier du Risquons-Tout, à cheval sur la frontière entre les territoires de Tourcoing et de Mouscron, n'auraient qu'à causer pour établir la véracité de ses affirmations. Ceci est du ressort de la Justice qui est chargée de faire la lumière sur cette affaire.

Notre enquête à Tourcoing auprès d'une parente de « l'accusé »

Nous avons d'autre part vu et questionné Mme V. B..., née Vanonnacker, honorable commerçante de la rue de Menin, à Tourcoing. Cette personne était toute émue de l'accusation qui, assure-t-elle, « ne tient pas debout et sera facilement réfutée par une sérieuse enquête. »

« C'est malheureux pour la famille, qui est parfaitement considérée et travailleuse, ajoute-t-elle encore. Ce Debaere était un « mauvais garçon » ; à 21 ans, il avait été condamné déjà une vingtaine de fois, pour fraude notamment. Il est évident que ce dernier, pour retarder son départ pour le bagne, a inventé cette histoire, que rien ne peut faire supposer exacte et qui plonge une honnête famille dans l'incertitude du lendemain. »

Cette dame ajoute qu'elle croit que Debaere eut un complice, mais ceci ne concerne plus l'affaire, étant devenu une chose jugée.

C'est tout ce que Mme V. B... consentit à nous dire.

LA GRÈVE DES TISSAGES D'ARMENTIÈRES-HOUPLINES

Les entrevues à la Préfecture

Nous avons dit hier, qu'une réunion et des entrevues avaient eu lieu vendredi soir à la Préfecture du Nord, en vue de résoudre le conflit des tissages d'*Armentières-Houplines*.

Notons que ces entrevues ont duré jusque minuit. Elles n'ont pas abouti pour le moment, mais d'intéressantes propositions ont été examinées.

M. Roger *Langeron*, Préfet du Nord, présidait, ayant à ses côtés M. *Gerpois*, inspecteur divisionnaire du travail.

Les propositions retenues seront soumises à l'examen de la délégation patronale. On annonce de nouvelles conversations pour lundi après-midi, à la Préfecture du Nord.

LE TERRIBLE ACCIDENT DE MINE, DE RAISMES

On espère dégager deux des ouvriers ensevelis depuis quarante jours

Le 26 janvier dernier, un grave éboulement se produisait à la fosse Lagrange des mines d'Anzin à Raismes.

Un ouvrier, M. Gremillier, d'Escautpont, resta emmuré vivant et ne fut dégagé qu'après quatre heures de travail. Deux autres mineurs se trouvèrent pris sous l'éboulement et ils furent emmenés dans un glissement de terrains.

Des jours et des jours on travailla sans relâche pour arriver à dégager les deux infortunées victimes. On avait certes perdu tout espoir de les retrouver en vie mais la mine gardait sa proie, sous la menace des terres qui croulaient, on ne pouvait travailler que péniblement et en prenant les plus grandes précautions.

Après de longues semaines de labeur, les équipes qui opéraient sous la direction de M. Leden, ingénieur divisionnaire, ont enfin réussi à approcher des deux victimes.

Hier, on aperçut le corps de l'une d'elles : Léon Redwanc, âgé de 26 ans, un jeune Polonais dont la famille demeure dans le coron voisin de la mine.

On espère rapidement arriver à dégager le corps de l'infortuné mineur. Son compagnon Alexandre Redzinski doit, croit-on, se trouver à proximité. Il ne tardera sans doute pas à être dégagé et remonté au jour.

C'est le dernier épisode d'une terrible tragédie de la mine qui se déroule.

FEUILLETON DU 5 MARS 1933. — N. 20

MARGOT la Bouquetière

par Henri DEMESSE

Comme il était là, assis sur une pierre, depuis un instant déjà, la pluie recommença à tomber, fine d'abord, puis à gros bouillons en une averse diluvienne.

Il était fort satisfait de cette aide que le temps lui donnait.

Il avait accompli la moitié du projet hardi qu'il avait formé à l'improviste en apprenant que Henri devait aller à cheval à Dijon en suivant cette route qu'il avait parcourue lui-même le jour même, effrayé de la profondeur de l'abîme.

Le plus difficile était encore à faire.

Or, si résolu qu'il fût, à cette minute dernière, l'homme avait peur !

Il se demandait avec épouvante, s'il oserait aller jusqu'au bout !

En se trouvant aussi hésitant, il se railla de sa pusillanimité.

Il se dit qu'il fallait oser.

Pareille occasion ne se représenterait point.

Partois, il écoutait les bruits des alentours et il frémissait en songeant qu'il faudrait se décider à agir enfin lorsqu'il entendrait sur la route le pas d'un cheval.

La pluie avait redoublé de violence, elle fouettait les arbres, dont les branchages s'entrechoquaient, ce qui produisait un bruit pareil à une plainte prolongée.

Tout à coup, dans le lointain, retentirent des fanfares de chasses.

Dans une villa voisine, quelqu'un jouait du cor.

Le son semblait emplir la forêt.

Rien de plus mélancolique, de plus lugubre que cette sonnerie de cor au fond d'une vallée, la nuit.

Alors, l'homme fut secoué de la tête aux pieds par un frémissement non interrompu.

Il grelottait comme un fiévreux au cours d'un accès.

Ses dents claquaient.

Il eut peur !

Il fut tenté de prendre la fuite.

Mais de nouveau il se traita de lâche et, par un effort de volonté, il surmonta sa frayeur.

Cependant, on percevait, à présent, le bruit régulier que produisaient en heurtant le sol les fers d'un cheval.

A coup sûr, le cavalier approchait.

Il devait pousser son cheval qui hennissait de temps à autre.

— Allons ! dit l'homme.

Il prit son fagot qu'il posa en travers du chemin ; puis, il retourna près de la hutte des cantonniers.

Le cavalier qui avait mis son cheval au galop n'était plus qu'à cinquante pas de là.

Certes, il était temps !

L'homme s'assit.

Son pouls battait avec une extrême violence.

Les battements retentissaient jusqu'en son cerveau.

Chaque battement produisait en lui une secousse.

Le cavalier se rapprochait.

La nuit était si noire qu'on ne distinguait rien à deux pas devant soi.

Evidemment le cheval avançait d'instinct et la main de son maître ne le conduisait pas.

Une minute l'homme fut sur le point de faire deux pas en avant et de crier à Henri :

« Arrêtes ! »

Mais il n'était plus temps déjà ; le cavalier arrivait près du fagot.

L'homme s'arc-bouta par un mouvement instinctif et se cramponna aux pierres de la hutte.

Soudain un coup de feu retentit.

En même temps le cheval du cavalier heurta de ses jambes de devant le fagot, et, effrayé, tant par cet obstacle que par la détonation, il se cabra.

— Qu'est-ce donc, qu'y a-t-il, Pluton ? dit le cavalier.

Une seconde, qui parut à l'homme d'une durée excessive, se passa ; un grand cri, un cri déchirant, r